

Lutte contre les dépôts sur la voie publique

Mégots, masques, gants

L'abandon de mégots, de masques et gants sur la voie publique, trottoirs, espaces verts et parcs est **interdit** :

- Abandon de gant(s) ou de masque(s) sur la voie publique : 68 € + 152 € de frais de nettoyage lié à l'intervention des services municipaux soit **220 €**
- Abandon de mégot(s) : **68 €**

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sous peine de se voir verbalisé :

- **38 €** si vous n'avez pas de contenant adéquat pour ramasser
- ~~68 €~~ **136 €** si vous abandonnez le sac sur le domaine public
- ~~110 €~~ **220 €** si vous ne ramassez pas du tout (68 € + 152 € de frais de nettoyage)

Plus de 50 distributeurs « [canipoche](#) » soit près de **500 000 sachets biodégradables sont disponibles** partout dans la Ville. De plus, [3 caniparcs](#) permettent aux chiens d'être détachés en restant sous la responsabilité des maîtres. Retrouvez également les emplacements des canipoches et caniparcs sur la [carte interactive](#)

Lire aussi

[Gestion des déchets](#)

Publié le 14 septembre 2020